

Déclaration sur la réflexion des modules MegaSlate® et TeraSlate®

Réflexion Les verres solaires utilisés par 3S sont conçus comme des verres à faible réflexion avec une transmission lumineuse élevée. Conformément à l'art. 32a al. 1/1bis let. c de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), ils peuvent être considérés comme "à faible réflexion" et répondent ainsi aux exigences pour les installations soumises à déclaration.

Eblouissement Nous proposons également une variante avec une surface mate grâce à nos modules 3S Satinato. La luminance reste en dessous du seuil critique, éliminant ainsi tout éblouissement direct, et peut être classée comme "faible éblouissement"¹.

Pour toute question, nous restons à votre entière disposition.

Meilleures salutations
3S Swiss Solar Solutions AG

Patrick Hofer-Noser
PDG



Alain Rickli
Global Business Director, CTO & COO



¹ Stand der Technik zu blendarmen Oberflächen bei PV-Modulen, EnergieSchweiz Oktober 2024